



J'ai reçu un trop perçu par ma boite interim

Par **SEB28**, le **09/08/2011 à 15:31**

Bonjour,j'ai reçu une lettre ce matin de ma boite d'interim me disant "après verification,nous constatons que vous avez reçu un trop perçu au cours du mois de mai 2011.Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous retourner un cheque de la somme de 157.03 a l'ordre de crit interim"Le probleme est que n'ayant pas vu ce probleme avant, c'est que je n'ai plus cette argent et etant en arret maladie depuis le 13 mai jusqu'au 15 septembre et ne touchant que 900 euros par mois "ce qui ne paye meme pas les facture" j'ai demander a ma boite interim une faciliter de paiment dès que j'aurais repris un emploi.la boite d interim ne veu rien entendre est compte prelever cette somme sur ce que doit me verser la caisse de prevoyance qui n'a toujour pas fait signe de vie d'ailleurs. rnMa question est simple comment me sortir de cette galère?La boite d interim a t'elle le droit de refuser une faciliter de paiment alors que c'est elle qui c'est tromper?rnmrci d'avance pour votre aide

Par **pat76**, le **09/08/2011 à 16:30**

BonjourrrnrnAvez-vous contacté la caisse de prévoyance afin de savoir si l'agence d'intérim avait signalé que vous étiez en arrêt maladie?rrnrnQuel genre de contrat avez-vous avec l'agence intérim?rrnrnEn ce qui concerne le trop perçu, malheureusement pour vous l'agence est en droit de vous en demander le règlement intégral.rnrnLe responsable de cette agence aurait bien sur dû vous faciliter le remboursement en établissement un échéancier, mais il a des comptes à rendre et devra justifier un manquement.rnrnMais, prenez déjà contact avec la caisse de prévoyance afin de savoir quand vous allez recevoir vos indemnités complémentaires. Vous pouvez y prétendre d'après votre convention collective? A vérifier.

Par **SEB28**, le **10/08/2011 à 14:55**

bonjourrrnrnOui ca fait deux mois que j'appelle la caisse de prevoyance. Il me dise que la boite d'interim n'a pas envoyer mon dossier et quand j'appel la boite d'interim eux me dise l'avoir envoyer plusieurs fois a ma demande. En gros il me mene en bateau.rrnrnJe travail avec eux depuis deux ans et mes contrat sont des contrats renouvelable soit a la semaine au mois ect...rrnrnPour le trop percu ce matin j'ai appeler l'inspection du travail et il mon dit que la boite d'interim avai tous les droits que sais moi qui aurai du controler mes heure pour que cela n'arrive pas. "ce qui pour moi n'est pas logique" je ne suis pas pret de retravaillé avec cette boite interim.rrnrnmerci pour votre aide claire et votre reponse rapide.

Par **pat76**, le **10/08/2011 à 15:23**

BonjourrrnrnCe n'est pas par téléphone qu'il faut réclamé mais par lettre recommandée avec avis de réception. Le téléphone ce n'est pas une preuve en justice à l'inverse d'une demande envoyée en recommandé.rrnrnDonc vous mettez en demeure l'agence intérim et la caisse de prévoyance de faire le nécessaire que pour dans les 8 jours au plus tard à la réception de votre lettre les indemnités complémentaires vous soient versées.rrnrnVous précisez à l'agence d'interim qu'elle est responsable de cela et devra ce substituée à la caisse de prévoyance si rien n'est fait dans le délai que vous aurez indiqué.rrnrnVous indiquez que faute d'avoir obtenu satisfaction, vous assignerez (nom de la société d'intérim) devant le Conseil des Prud'hommes pour faire valoir vos droits.rrnrnVous garderez une copie de chacune de vos lettres et en enverrez une copie à l'inspection du travail avec un courrier expliquant la situation.rrnrnSi dans 10 jours vous n'avez pas de nouvelles, revenez sur le forum où vous seront communiqués les textes de loi à opposer à votre employeur.

Par **SEB28**, le **10/08/2011 à 19:59**

bonjourrrnrnAprès avoir poste le message precedant j'ai appeler la caisse de prevoyance qui a enfin reçu mon dossier lundi est il mon dit que mon dossier serait traiter dans les dix jours manque de chance pour moi il me reste des papier a leur envoyer pour completer mon dossier. (indemniter journaliere verser par la secu) rnDonc mon delai de dix jours commencera quand il aurons reçu ces papier. rnA ce que vous me dite il faudra que je leur envoi tous ca par lettre recommander afin de me couvrir. ce que je compte faire.rrnrnmerci de vos conseil